

Règlement du concours Orange jeunes designers #6

Article 1 – Organisateur

Orange, SA au capital de 10 640 226 396 €, immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 380 129 866 dont le siège social est situé 78 rue Olivier de Serres 75015 Paris, organise le concours «Réinventons l'argent avec Orange» (ci-après désigné par « le Concours ») dont la présentation est accessible sur le site concours-design.orange.com

Article 2 – Conditions de participation

Le fait de participer au Concours implique l'acceptation sans réserves du présent règlement et le respect de ses dispositions.

2-1 Le Concours est ouvert aux étudiants majeurs d'écoles de design partenaires.

Seuls les étudiants, inscrits dans l'une des écoles partenaires du Concours (ci-après les « Ecoles »), qui en auront manifesté le souhait dans les conditions prévues à l'article 4.3, pourront concourir. Ces écoles de design sont signataires d'un contrat de partenariat avec Orange dans le cadre du Concours.

2-2 Le Concours est aussi ouvert aux jeunes diplômés en design, et pour la première fois aux créatifs, aux makers et aux passionnés de digital sans condition de diplôme. Tous les candidats doivent être âgés de 18 à 30 ans et résider en France métropolitaine (hors DOM TOM), dans l'Union Européenne et en Suisse.

La participation est limitée à un projet par candidature; chaque candidature sera représentée par une ou deux personnes maximum.

Article 3 – Objet et finalité du concours

3-1 Cadre général

Orange souhaite valoriser la créativité, proposer un nouvel espace d'expression aux étudiants, aux jeunes diplômés en design et pour la première fois aux créatifs, aux makers et aux passionnés de digital sans condition de diplôme.

L'ensemble des Projets qui auront été élaborés dans le cadre du Concours constituera un cahier d'idées qui sera rendu public.

Les langues officielles du Concours sont le français et l'anglais.

3-2 Thème

« Réinventer l'argent »

En peu de temps nous sommes passés d'une génération cash à la génération plastique et aujourd'hui à la génération cashless.

Avec le développement du digital, chaque jour dans le monde de nouvelles formes de transaction arrivent sur le marché permettant de payer, gérer et échanger :

Payer : les monnaies locales et les crypto monnaies se développent pour promouvoir des échanges adaptés aux besoins locaux (...)

Gérer : de nombreuses applications permettent de créer une cagnotte en ligne, gérer plusieurs comptes, épargner, régler ses achats ou transférer de l'argent (...)

Echanger : Certaines proposent, soit à titre individuel, soit au sein d'une communauté, d'échanger des biens et des services sans recours à une monnaie (...)

Alors :

- Quels nouveaux services peut-on imaginer pour des usages encore plus proches des besoins de chacun ?
- Comment permettre au grand public de s'appropriier ces services avec facilité et en toute confiance ?
- Cette nouvelle expérience peut-elle favoriser une économie plus juste ?

Dans vos rêves les plus fous, comment Orange pourrait transformer notre rapport à l'argent ?

Article 4 – Modalités d'inscription au Concours

Toute déclaration qui s'avérerait fautive entraînera l'exclusion immédiate du candidat.

Orange se réserve le droit d'exclure du Concours tout candidat qui ne respecte pas toutes les conditions et obligations mentionnés dans le présent règlement

4-1 Participation pour les Jeunes diplômés en design et pour les créatifs, makers, passionnés de digital sans condition de diplôme.

- **Inscription pour les jeunes diplômés en design et pour créatifs, makers et passionnés de digital sans condition de diplôme**

Les candidats qui souhaitent participer au Concours Orange jeunes designers doivent obligatoirement s'inscrire **sur le site concours-design.orange.com entre Le 22 Mai et le 30 Juin 2017**

Un mail de confirmation sera envoyé en retour pour accuser réception du dossier d'inscription.

Chaque dossier d'inscription devra être complété en ligne au plus tard Le 30 Juin 2017 et comprendra les documents suivants :

- une fiche d'inscription et un book joint comprenant de 1 à 3 réalisations
- une note d'intention de 1 page A4 recto maximum du projet qui répondra aux points suivants :

- Comment appréhendez-vous le sujet ?
- Présentez-nous succinctement la méthodologie que vous pensez mettre en œuvre
- Décrivez-nous vos 1eres pistes de réflexion
- le règlement du concours accepté en ligne et imprimé, paraphé et signé afin d’être remis le jour du workshop si le dossier a été sélectionné
- **Validation de la participation pour les jeunes diplômés en design et pour les créatifs, makers et passionnés de digital sans condition de diplôme**

Un second mail sera envoyé au plus tard le **13 Juillet 2017** confirmant la sélection définitive de la candidature suite à la pré-sélection effectué par le comité de pré-sélection composé de 4 membres des directions Marketing et Design d’Orange. Les candidats qui répondent aux critères précisés dans l’article 2-2 devront se rendre disponibles en cas de validation de leur candidature aux différents workshops et manifestations dont les dates sont mentionnées à l’article 5 étant toutefois précisé qu’elles sont toujours susceptibles d’être modifiées notamment en cas d’imprévu.

4-2 Participation pour les étudiants des Ecoles

Les étudiants dans les écoles se feront connaitre auprès de leur responsable pédagogique à l’issue du kick off de présentation du projet. La candidature de chaque étudiant sera transmise à Orange par l’école dans le cadre du partenariat signé pour le Concours Orange « Réinventons l’argent avec Orange ».

Article 5 – Déroulement du concours et calendrier

Le concours se déroulera du **17 mai 2017 à la date de remise des prix le 15 février 2018** pour toutes les catégories de candidats.

5-1 Pour les candidats diplômés en design et pour les créatifs, makers et passionnés de digital sans condition de diplôme

1^{er} étape : Inscription du 22 Mai 2017 au 30 Juin 2017

2^e étape : Validation des candidatures par mail le 13 Juillet 2017

3^e étape : Workshop (1) 16 et 17 Octobre 2017

4^e étape : Workshop (2) 6 et 7 novembre 2017

5-2 Pour les candidats étudiants en design dans les écoles partenaires, la date limite des inscriptions, le calendrier des réunions intermédiaires sera fixé contractuellement en tenant compte de l’agenda pédagogique de chaque école.

5-3 Pour tous

5^e étape : Réception des éléments constitutifs des projets : 11 Décembre 2017

6^e étape : délibération du Jury : 26 janvier 2018

7^e étape : remise des prix et exposition des projets : 15 février 2018

Article 6 – Participation aux workshops

Le dispositif prévoit l'organisation de deux workshops pour chaque catégorie de candidats.

6-1 Pour les candidats diplômés en design et pour les créatifs, makers, passionnés de digital sans condition de diplôme présélectionnés conformément à l'article 4.2, les workshops se tiendront de 9h30 à 18h30 sur deux jours, respectivement programmés sauf imprévus dans les locaux d'Orange au TECHNOCENTRE à Chatillon.

Les candidats devront obligatoirement se présenter avec le règlement du concours daté et signé précédé de la mention lu et approuvé. Chaque page du document sera paraphée. A défaut, ils seront exclus du concours.

Lors de **ces workshops pour lesquels leur présence est obligatoire**, les candidats seront assistés par des designers et / ou chefs de produits marketing d'Orange qui les aideront à retravailler et affiner leur projet.

Le transport et l'hébergement des candidats domiciliés en dehors de la région parisienne (départements 75, 77, 78, 91, 92, 93, 94 et 95) et amenés à se rendre aux workshops seront pris en charge par Orange qui fera son affaire des réservations des billets de train et d'hôtels par l'intermédiaire de l'agence :

– GRANDS VOYAGEURS INCENTIVE

L'agence conseil en tourisme d'affaires et évènementiel

Hôtel Ricard de Brégançon - 17 rue Thiers

13100 Aix en Provence - France

Tel : 04 42 23 22 45 - Portable : 06 10 13 47 30

Orange à l'issue du comité de pré-sélection des candidats communiquera la liste définitive des participants dont la résidence principale n'est pas dans la région parisienne à l'agence. Chaque participant sera invité à prendre contact directement avec l'agence à l'adresse mail : incentive@grandsvoyageurs.com

Pour la soirée de remise des prix , un forfait de 150 euros(cent cinquante euros) pour les candidats en France et hors région parisienne et 200 euros (deux cents euros) pour les candidats hors de France sera alloué pour les frais de déplacements sur présentation de justificatifs des dépenses engagées.

6-2 les workshops des étudiants inscrits au concours par les Ecoles de design partenaires se tiendront dans les locaux de l'école aux mêmes périodes sur une journée ; les dates précises seront fixées avec les responsables pédagogiques des Ecoles.

Article 7 – Rendus finals des Projets

7-1 Identification des supports

Les projets de tous les candidats devront être facilement identifiables : chacun des éléments constitutifs du projet du candidat ou du binôme devra impérativement et systématiquement porter les indications suivantes dans l'ordre recommandé par Orange à savoir :

- **Pour les étudiants ou binôme dans une école partenaire** : Nom du Projet- Nom de l'étudiant/des étudiants (en cas de binôme) -Nom de l'Ecole
- **Pour les jeunes diplômés en design , créatifs, makers et passionnés de digital sans condition de diplôme inscrits sur le site concours-design.orange.com** : Nom du projet, Nom du ou des candidats (en cas de binôme)

Le défaut d'identification pourra entraîner l'invalidation de son dossier

7-2 Composition du Projet final

Le dossier final de chaque projet sera composé des éléments suivants :

- **1 vidéo**, sous-titrée, d'une durée de 1 min à 1min 30 maximum illustrant le scénario d'usage format .mov ou mp4 codec H264.dimension 1920X1080 full HD. La vidéo commencera par un écran noir, avec directement en typo bold 75 blanche, ferrée en haut à gauche, sur 3 lignes :
 - **Si étudiant ou binôme dans une école partenaire** Nom du projet – Nom de l'étudiant/des étudiants (en cas de binôme)- Nom de l'Ecole
 - **Si jeunes diplômés en design, créatifs, makers et passionnés de digital** : Nom du projet, Nom du ou des candidats (en cas de binôme)
- **1 planche A3 format paysage** illustrant le parti-pris, l'usage et le fonctionnement du concept sous 2 formats : imprimée, contrecollée et en format numérique PDF.
- **1 document word ou PDF** dont le modèle sera remis lors des ateliers qui comprendra en introduction l'énoncé du concept format tweet et la réponse en 400 mots aux 3 questions suivantes : Qu'est-ce que c'est ? Pourquoi ? Quelle a été l'observation initiale ?
- **6 visuels** illustrant le projet au format HD 2560 x1440 pixels
- **1 maquette physique** du produit au cœur du concept, si elle permet une meilleure compréhension du projet, dont les dimensions pour répondre à des contraintes de transport et d'exposition sont les suivantes : 50X50X50 cm.
- **1 maquette digitale** si elle permet une meilleur compréhension du projet

7-3 Les langues officielles du Concours sont le français et l'anglais. Tous les supports soumis doivent être présentés dans ces deux langues.

Les candidats francophones présentent les livrables en français avec des sous-titrages en anglais pour les vidéos et planches.

Les candidats des autres nationalités présentent les livrables en anglais avec des sous-titrages en français pour les vidéos et planches. Tous les textes de descriptions des Projets seront présentés en deux versions, française et anglaise.

Les Projets non-conformes, ne respectant pas les formats indiqués, reçus en mauvais état, reçus hors délai ou présentant un aspect litigieux seront éliminés du concours.

7-4 Envoi des supports numériques :

Pour les étudiants des écoles, les supports numériques des projets finaux feront l'objet d'un envoi groupé de l'école pour l'ensemble des participants au concours par clé USB de préférence, à défaut par WeTransfer ou Dropbox.

Pour les jeunes diplômés en design, et pour le créatifs, makers et passionnés de digital sans condition de diplôme, les supports numériques des projets finaux seront envoyés par mail à l'adresse mail suivante : **concours.design@orange.com** ou par WeTransfer ou Dropbox. Cette adresse mail est aussi une adresse de contact pour cette catégorie de candidats.

7.5 Les supports physiques devront être envoyés à l'adresse suivante : Orange, Direction Marketing, Françoise Escoffier, Concours Orange jeunes designers, 1 avenue Nelson Mandela, 94745 Arcueil Cedex (ou déposés à l'accueil du bâtiment D)

Article 8 – Critères d'évaluation

D'une manière générale, le jury appréciera le caractère innovant et la bonne exécution des projets.

Au titre des sélections le jury retiendra en particulier, en plus des critères généraux cités ci-dessus les critères suivants :

- La qualité de l'expérience utilisateur
- la qualité de la présentation
- la pertinence de l'analyse

Article 9 – Composition du jury et délibération

Le jury, composé de représentants d'Orange, de professionnels du monde du design et du monde numérique, sera présidé **par la designer Constance Guisset.**

En cas d'empêchement d'un des membres du jury, un remplaçant sera désigné par l'organisateur. L'organisateur se réserve le droit de modifier la composition du jury.

La décision du jury est irrévocable et ne pourra être remise en cause. Aucune réclamation ne pourra être faite concernant les décisions du jury qui statuera de façon souveraine, sans recours possible.

Article 10 – Prix et modalités de versement

Trois prix seront attribués après délibération du jury souverain d'une valeur de :

1^{er} prix : 10 000 €

2^{ème} prix : 7 000 €

3^{ème} prix : 4 000€

Le prix est attribué par candidature

Dans le cadre des partenariats mis en place par Orange avec les écoles de design participant au Concours, si l'un des Etudiants de l'Ecole remporte un prix, l'Ecole se verra attribuer une dotation de 10 000 euros (une seule dotation de 10 000 euros pourra être versée à l'Ecole)

Dans tous les cas, la valeur totale des prix sera entièrement distribuée ; Ils feront l'objet d'un virement bancaire dans les 2 mois qui suivent la remise des prix sur présentation d'un RIB du destinataire

Article 11 – Remise des prix

Les prix seront remis au cours d'une cérémonie de remise des prix le 15 février 2018.

Les lauréats seront contactés le lendemain de la délibération du jury afin de prendre toutes les dispositions pour se rendre à la remise des prix et répondre le cas échéant à des Interviews de journalistes ou bloggeurs sollicités par Orange. Il s'engage à conserver le secret des résultats jusqu'à la remise des prix

Article 12 – Promotion et publication des résultats

Les résultats seront publiés lors d'un communiqué de Presse le lendemain de la soirée de remise des prix et sur le site web concours-design.orange.com

Les Projets feront l'objet d'une exposition. Orange pourra décider également de présenter tout ou partie des Projets au cours d'évènements à son initiative ou à celle de ces partenaires.

Article 13 – Autorisation d'exploitation des droits à l'image

Par leur seule participation au Concours les candidats acceptent que leurs nom, prénom, image, voix et témoignage - ensemble ou séparément – et, plus généralement, tout ce qui les concerne (ci-après collectivement dénommés « l'Image »), soient fixés, reproduits et utilisés, à titre gracieux par Orange, en vue d'une diffusion au public pour les besoins de toute communication relative au Concours, de quelque manière et sur quelque support que ce soit (papier, informatique, numérique, Intranet...), intégrés à tout

autre matériel (photographies, dessin, illustration, vidéo, animations...), connus et à venir et par tout moyen de diffusion.

Les supports ainsi réalisés pourront notamment être exploités :

- sur le site Internet du Concours et sur le site Internet Orange
- dans la presse, pour toute publication portant sur le Concours (notamment livre, brochure)
- pour la communication interne d'Orange en France et à l'étranger (filiales d'Orange) ;
- dans les boutiques Orange
- pour l'information journalistique et pour les relations publiques (notamment sur tous dossiers de presse et communiqués de presse à destination des journalistes).

Cette autorisation est consentie pour le monde entier et est valable pendant la durée du Concours jusqu'à la remise des prix et perdure au-delà pendant une durée de sept (7) ans.

Cette autorisation emporte par ailleurs la possibilité pour Orange d'ajouter à la (aux) photographie (s) et/ou à la (aux) vidéo(s) reproduisant l'Image tout texte, légende et/ou tout autre visuel animé ou non jugés utiles et d'apporter à la "fixation initiale" toute modification qu'il jugera utile compte tenu des impératifs techniques, commerciaux ou autres.

Le candidat reconnaît ne détenir aucun droit d'auteur sur le(s) texte(s) qu'Orange pourra associer aux photographies et/ou aux vidéos reproduisant son Image.

Le candidat reconnaît et garantit n'être lié par aucun contrat d'exclusivité sur la reproduction et l'utilisation de son Image et être ainsi libre d'accorder la présente autorisation.

Le candidat comprend et accepte que la présente autorisation n'emporte aucune obligation pour Orange d'utiliser son Image.

Article 14 – Informatique et libertés/ données à caractère personnel

La société organisatrice et ses agences de communication sont seules destinataires des informations à caractère personnel fourni par les candidats dans le cadre du Concours.

Conformément à la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants au jeu disposent à tout moment d'un droit de consultation, de modification ou de retrait, de toutes données personnelles portées à la connaissance de la société organisatrice en s'adressant par courrier et en joignant une copie de leur pièce d'identité à l'adresse postale : Orange, Direction Marketing , Concours Orange jeunes designers , 1 avenue Nelson Mandela, 94745 Arcueil Cedex , France

Article 15 – Confidentialité

Le candidat déclare avoir connaissance du fait que toutes les informations et tous les documents concernant Orange ou provenant de Orange et qui lui seront communiqués directement par Orange ou par ses représentants ou pour les candidats élèves par l'intermédiaire du personnel enseignant de l'Ecole sont des informations confidentielles de Orange (« Informations Confidentielles »).

De ce fait, le candidat s'engage à maintenir la complète confidentialité sur les Informations confidentielles, à les utiliser exclusivement dans le contexte du Concours pour lequel elles lui ont été communiquées. Il s'engage à les partager uniquement avec les personnes du Concours qui doivent en

prendre connaissance pour les besoins du Concours et à ne pas les divulguer ni communiquer à des tiers sous toutes formes que ce soit.

Le candidat reconnaît que le manquement à ces obligations pourrait constituer un important préjudice pour Orange et pourrait engager sa responsabilité.

Cet engagement de confidentialité est valable pendant la durée du concours jusqu'à la remise des prix et perdure au-delà pendant un délai de 7 ans.

Article 16 – Droits de propriété intellectuelle / droit de préférence

Le candidat, qu'il soit jeune diplômé ou élève, certifie et garantit à Orange être l'auteur original de son projet et ne violer directement et/ou indirectement aucun droit de tiers.

16.1 Etudiants en design

Les droits de propriété intellectuelle des étudiants participant au Concours dans le cadre d'un partenariat avec leur école seront précisés dans le cadre du partenariat entre l'école et Orange.

16.2 Jeunes diplômés en design, et créatifs, makers, passionnés de digital sans condition de diplôme
Le candidat cède à Orange à titre temporaire et exclusif les droits d'exploitation relatifs au projet réalisé dans le cadre du concours, dans les conditions ci-après :

- Durée et territoire de la cession

La cession est consentie pour le monde entier et est valable pendant la durée du Concours et perdure au-delà pendant une durée de sept (7) ans.

La cession est consentie à titre exclusif à Orange pendant la durée du concours et au-delà pendant une durée de trois (3) ans.

- Étendue de la cession

La présente cession est limitée à une exploitation à des fins de communications.
Toute exploitation commerciale est expressément exclue de la présente cession.

La cession comporte pour le cessionnaire le droit d'exploiter les droits suivants :

- Droit de reproduction

Le droit de reproduire les projets, totalement ou partiellement, sous toute forme et sur tout support actuel ou futur.

- Le droit d'adapter les projets entièrement ou partiellement ainsi que le droit de reproduire ses adaptations sur tout support actuel ou futur.

Ces droits ne comprennent pas le droit d'adaptation audiovisuelle.

- Droit de représentation

Le droit de représenter tout ou partie des projets, ses adaptations et traductions, par tout procédé actuel ou futur de communication publique.

La cession des droits d'exploitation susvisés est réalisée à titre gracieux.

Pendant la durée d'exclusivité précisée ci-dessus, le candidat s'engage à ne faire aucune exploitation des projets sans l'autorisation préalable et écrite d'Orange, à l'exception d'une éventuelle utilisation à des fins propres de recherche (utilisation académique de soutenance, ou d'un usage dans le portfolio ou dans le CV).

Dans le cas où le candidat serait contacté par un tiers pour l'exploitation d'un Projet réalisé dans le cadre de ce Concours, le candidat s'engage à faire en priorité une offre à Orange auprès de la Direction Marketing mobile France, jusqu'au terme d'un délai de trois (3) ans après la fin du concours, en vue de la cession de ces droits à Orange en échange d'une rémunération unique et forfaitaire à négocier, dont le montant sera déterminé ultérieurement.

Article 17 – Assurances

Les maquettes seront assurées par Orange pendant le temps de la sélection et des expositions. Chaque candidat, en tant que propriétaire de la maquette proposée comme un des éléments du concept, devra fournir à Orange une attestation indiquant sa valeur afin de pouvoir l'assurer lors des différentes manifestations liées à la promotion du Concours pendant la durée de 7 ans figurant à l'article 16 du présent règlement

Article 18 – Exclusion et Limites de responsabilité

La société organisatrice ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des participants au Concours du fait de fraudes éventuellement commises. Sera notamment considérée comme fraude le fait pour un participant de s'inscrire puis de participer au Concours sous un ou des prête-noms fictifs ou empruntés à une ou plusieurs tierces personnes, chaque participant devant s'inscrire et participer au Jeu sous son propre et unique nom. Toute fraude entraîne l'élimination du participant.

La société organisatrice a mis en place les moyens techniques nécessaires pouvant démontrer la participation ou la non-participation au Concours d'un participant. Il est donc convenu que, sauf erreur manifeste, les données contenues dans les systèmes d'information de la société organisatrice, des prestataires techniques et/ou sous-traitants auxquels la Société Organisatrice ferait éventuellement appel pour les besoins de l'organisation et/ou de la gestion du Concours ont force probante quant aux éléments de connexion et aux informations résultant d'un traitement informatique relatif au Concours.

Il est convenu que, excepté dans le cas d'erreur manifeste, la société organisatrice pourra se prévaloir, notamment aux fins de preuve de tout acte, fait ou omission, des programmes, données, fichiers, enregistrements, opérations et autres éléments (tels que des rapports de suivi ou autres états) de nature ou sous format ou support informatique ou électronique, établis, reçus ou conservés directement ou indirectement par la société organisatrice, notamment dans ses systèmes d'information.

Les participants s'engagent à ne pas contester la recevabilité, la validité ou la force probante des éléments de nature ou sous format ou support informatique ou électronique précités, sur le fondement de quelque disposition légale que ce soit et qui spécifierait que certains documents doivent être écrits ou signés par les parties pour constituer une preuve.

Ainsi les éléments considérés constituent des preuves et, s'ils sont produits comme moyens de preuve par la société organisatrice dans toute procédure contentieuse ou autre, ils seront recevables, valables et

opposables entre les parties de la même manière, dans les mêmes conditions et avec la même force probante que tout document qui serait établi, reçu ou conservé par écrit.

Article 19 – Modification ou annulation du Concours

Orange se réserve le droit de modifier, de proroger ou d'annuler le présent concours sans contrepartie si les circonstances l'exigent. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Article 20 – Frais d'envoi

De manière générale, les frais d'envoi des dossiers d'inscription ainsi que des livrables dans le cas où les supports ne peuvent pas être numériques sont à la charge des candidats

L'acheminement des documents et maquettes, y compris par voie postale, sera pris en charge par les candidats et est sous leur seule responsabilité.

Orange ne pourra être tenu responsable de la perte ou de la détérioration des documents et maquettes.

Dans le cas où une maquette a été produite avec le projet, l'emballage pour son transport devra être adapté pour la réexpédition. C'est l'unique livrable qui pourra faire l'objet d'une réexpédition.

Article 21 – Version Française

En cas de contradiction entre la version anglaise et la version française du règlement, la version française prime.

Nom, prénom en majuscules et signature avec la mention « lu et approuvé »

Date :

